

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2009

L'an deux mille neuf et le dix juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Jacky LEVEQUE, Maire.

Date de la convocation : 06 juillet 2009.

Présents : Mmes Ogier, Paillard
MM. Cauchois, Dutilloy, Langlois, Lévêque

Absents excusés : Mesdames Bove, Domont et Messieurs Carment, Malaval, Wilkins

Secrétaire de séance : Madame PAILLARD a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle que le procès verbal de la séance précédente a été envoyé à chaque conseiller.

Aucune observation n'étant présentée en séance, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 26 mai 2009.

AMENAGEMENT MAIRIE NOUVEAU PROJET

*Acte administratif déposé en
Sous-Préfecture le 16 juillet 2009*

Des modifications ont été apportées suite au dernier rassemblement de la commission des travaux.

Le Conseil Municipal donne son accord pour :

- la création de la mairie pour un montant HT de 99 884,88 €

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toute demande de subvention et signer tous documents concernant ce projet.

REPARATION DE LA GRANDE RUE ET DES CHEMINS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents devis demandés à l'entreprise HENRIET de St Martin l'Hortier :

Désignations	Montants TTC
Grande Rue	2 864,06 €
Chemin du Rian	7 017,25 €
Chemin du Cahot	2 832,61 €
Chemin de la Verrerie	19 273,54 €

Le Conseil Municipal décide d'accepter les devis pour la Grande Rue et les chemins du Rian et du Cahot. Monsieur le Maire contactera l'entreprise pour pouvoir effectuer les travaux pendant les grandes vacances.

CRÉATION PARKING

Monsieur le Maire fait le point au niveau des diverses demandes de subvention faites auprès de la Sous Préfecture (demande DGE), du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Réserve Parlementaire.

A ce jour, notre dossier de demande de subvention pour la Dotation Globale d'Equipement a été accepté le 25 février 2009. Nous avons la possibilité de commencer les travaux.

Pour ce qui est du Conseil Général, celui-ci nous accorde une aide de 14 040 € soit 30 % de 46 800 € initialement demandée.

Le Conseil Régional ne subventionne pas ce genre de projet.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal un devis de 9 054,32 € TTC par l'entreprise HENRIET.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos les débats à 23 h 30.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,